

République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

DELIBERATION N°21

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

Objet : Vente de la parcelle D4076 à L'Argentière-La Bessée à Madame Marie-Pierre HAMMES.

Secrétaire de séance : Florene TORRENT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de voix

Présents : 19

Pour : 24

Absents :

Contre :

Pouvoirs : 5

Excusé : 1

Abstention :

Nomenclature acte : 9-1

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le :

25 FEV. 2022

Présents : Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

Pouvoirs :
Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

Excusée : Marie-Pierre HAMMES.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Serge GIORDANO.

- Vu la demande d'acquisition de la parcelle D 4076 à L'Argentiere-La Bessee de Madame Marie-Pierre HAMMES.
- Vu l'avis favorable du Bureau Statutaire du 3 décembre 2021.

Le Président propose de vendre la parcelle D 4076 à Madame Marie-Pierre HAMMES, qui lui permettra d'accéder à son habitation de la manière suivante :

- 60 m² à 100 € le m².
- 90 m² à 1 € le m².

Soit un total de 150 m² à 6 090 €. Le Président précise que les frais de notaire seront à la charge de Madame Marie-Pierre HAMMES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve la vente à Madame Marie-Pierre HAMMES pour un montant de 6 090 €.
- Approuve la prise en charge des frais de notaire par Madame Marie-Pierre HAMMES.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur : KIHAL Amelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB21DU240222
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Objet :	Vente de la parcelle D4076 à L'Argentière-La Bessée à Madame Marie-Pierre HAMMES.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-240500462-20220224-DELIB21DU240222-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-240500462-20220224-DELIB21DU240222-DE-1-1_0.xml	text/xml	913
Nom original :		
SKM_C45822022513245.pdf	application/pdf	86307
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB21DU240222-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	86307

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2022 à 14h08min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2022 à 14h08min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2022 à 14h08min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2022 à 14h08min51s	Reçu par le MI le 2022-02-25

